

Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir	Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir
Garnier Annette	Présente	Druais Joël	Présent
Savoire Emmanuel	Présent	Lancelin Aurélien	Présent
Colombier Dominique	Présente	Navarre Alexis	Présent
Antoni Jean-Luc	Pouvoir Mme Colombier	Rozycki André	Présent
Beaufort Karine	Présente	Tichadou Paule	Présente
		Turelier Séverine	Présente

Ordre du jour :**Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Emmanuel SAVOIRE est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal séance du 21 mars 2026

Les membres présents approuvent le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026.

1) Droit à la formation des élus

Madame le maire rappelle que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% et ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction. Les formations doivent être dispensées par un organisme agréé. L'indemnité des élus en 2026 pour le maire et les adjoints est de 23 724 €
Le conseil municipal après avoir délibéré fixe le taux à 3.5% soit 830,34 € de formation.

2) Désignation d'un référent déontologue

Une délibération a été prise en 2023 par l'ancien conseil municipal. La commune doit renouveler la désignation du déontologue (avocate en cas de litige). La commune ne paie qu'en cas d'intervention (80 € par dossier).
Après avoir délibéré le conseil municipal désigne, à l'unanimité, la même avocate Mme Pouget avocate au barreau de Blois comme référent déontologue.

3) Demande de subvention au titre des amendes de police 2026 (travaux voirie)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le projet présenté,
- DECIDE d'effectuer les travaux d'investissement de voirie rue du Breuil pour un montant estimatif de 98 992.43 € HT,
- DECIDE d'exécuter ces travaux dès que possible,
- AUTORISE Madame le Maire à présenter une demande de subvention au titre des amendes de police 2026.

4) Motion maintien SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher)

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC) assure cette mission depuis plus de 48 ans pour le compte de l'ensemble des communes du département. Chaque année, il investit près de 12 millions d'euros pour la modernisation, la sécurisation et le renforcement des réseaux.

La remise en cause de ce modèle risquerait d'entraîner une réduction des investissements sur la partie rurale de ces réseaux, ou bien une forte augmentation de la facture des consommateurs afin de maintenir un niveau d'investissement suffisant, à la hauteur des besoins eux-mêmes en très nette progression au vu des enjeux existants :

- Le maintien d'un niveau de qualité de l'électricité satisfaisant et relativement homogène par rapport aux zones urbaines, afin d'éviter des fractures territoriales ;
- L'obligation de renforcer la résilience des réseaux de distribution d'électricité soumis à des événements climatiques de plus en plus fréquents et intenses ;
- La transition énergétique, qui se traduit par le développement d'un nombre de plus en plus élevé d'installations de production d'électricité à l'aide d'énergies renouvelables raccordées aux réseaux de distribution.

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026 - 19 H

Le SIDELC prend en charge la quasi-intégralité des investissements d'électrification rurale, qu'il finance notamment avec la participation financière du FACE. Il pourrait en être autrement demain en cas de remise en cause de la compétence d'autorité organisatrice du réseau de distribution d'électricité exercée par le syndicat. Aussi, afin de soutenir la position du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC), le conseil municipal vote une motion en ce sens.

5) Organisation du 8 mai

11 h 30 Rassemblement place de la mairie – Départ du défilé pour la cérémonie devant le monument aux morts – dépôt de gerbe - 12 h Verre de l'amitié salle communale « la Chauvelière ».
Les membres se répartissent les tâches : Aurélien, Emmanuel et Joël se chargeront de la mise en place des tables, Paule des courses. Mme le maire commande les fleurs et Alexis ira les chercher.

6) Point financier – travaux en cours – présentation budget primitif 2026 (voté le 2 mars 2026) - Emprunt

- Madame le Maire présente les documents CFU 2025 et budget primitif 2026.
- Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contracter un emprunt de 30 000 € auprès du crédit agricole pour 4 ans au taux de 3.28 % afin de faire tous les travaux de voirie nécessaires dans la rue du Breuil.

7) Cimetière

La procédure pour état d'abandon du reste des tombes en terrain commun et des tombes perpétuelles va se poursuivre. Précédemment nous avons déjà fait une première partie avec une partie des tombes en terrain commun.

8) Création d'un poste de rédacteur à compter du 1^{er} septembre 2026 + déclaration vacance de poste

Le départ en retraite de la secrétaire générale de mairie est prévu le 1^{er} janvier 2027.
Afin de pourvoir à son remplacement, il faut créer un poste de rédacteur pour son successeur qui débutera le 1^{er} septembre 2026.
La commune va procéder à une vacance de poste au 1^{er} septembre 2026 sur le site dédié à la fonction publique.
Madame le Maire informe le conseil municipal que le recrutement est essentiellement de la compétence du maire.

9) Festivités (fête de la musique/fête des voisins)

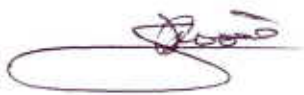
Afin que les fagusiens fassent connaissance, une réflexion est en cours pour organiser le 6 septembre à midi un rassemblement « Faye la fête ». La commune offrirait l'apéritif et chacun apporterait son pique-nique. Après-midi jeux, etc...

10) Questions diverses

- Une suggestion pour faire venir une fois par mois un « food-truck » ou un « camion pizza » est à l'étude.
- Concert : à l'unanimité le concert doit être maintenu. Paule va nous faire des propositions.

Séance levée à 22 h 30

Le secrétaire de séance
Emmanuel SAVOIRE



Le Maire
Annette GARNIER



Affiché le : 28/04/2026